



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2005

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 22 janvier 2005

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,
Mlle GROSERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENCOT
R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., M. ROY
J., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.P.

Absents représentés : M. SARRAZIN P., représenté par M. LACHAT J.

Absent M. RIZZON D.,

Secrétaire de séance : Mme MOUTARLIER Michelle

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. PERSONNELS

I.1 – Transformation de poste d'un agent d'entretien ayant réussi le concours d'agent technique

Un agent d'entretien communal a réussi le concours interne d'agent technique en spécialité espaces naturels et espaces verts.

Décision est prise, à l'unanimité, de transformer ce poste d'agent d'entretien en poste d'agent technique à compter du 1^{er} février 2005.

I.2 – Transformation de poste d'un agent administratif ayant bénéficié d'un avancement de grade au titre d'agent administratif qualifié

Proposition est faite de transformer le poste d'agent administratif en poste d'agent d'administratif qualifié à compter du 1^{er} février 2005.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

1.3 – Décision relative à la définition du "jour de solidarité 2005" concernant les personnels communaux

Observant que de nombreux agents communaux assurent leur service dans le groupe scolaire du village et constatant que le Ministre de l'Education a fixé le jour de solidarité en date du lundi 16 mai 2005, décision est prise, à l'unanimité, d'instaurer cette date comme jour de "solidarité 2005" pour tous les employés communaux, sous réserve que le recteur d'académie "n'instaure pas une mesure d'adaptation de ce calendrier".

II. FINANCES ET MARCHES

II.1 – Annulation – modification d'un titre de recette pour les ordures ménagères

Suite au décès d'un administré et à l'absence d'héritiers, le Maire demande au Conseil de procéder à une remise gracieuse de 30,17 €uros sur une redevance des ordures ménagères 2004.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.2 – Mise à jour d'une délibération concernant le marché des travaux de la Mairie : mission de coordination du Groupement d'Entreprise

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 30 septembre 2004 ; à l'occasion de la rédaction du procès verbal établi aussitôt, le montant du marché a été entériné à hauteur de 473.472,93 €uros H.T.. Cette somme intégrant, d'une part le total de tous les lots de toutes les entreprises du groupement, et d'autre part le coût des frais assurés par le groupement d'entreprises, représentant 2,5 % du total des lots (offre "mieux disante").

Suite à un oubli, le procès verbal détaillé de la commission établi quelques jours plus tard, après vérification du contenu de chacun des actes d'engagement, n'a pas fait apparaître la rubrique concernant la prestation assurée par le groupement d'entreprises.

En conséquence, le Maire propose au Conseil de mettre à jour la délibération précédemment établie par le Conseil Municipal en date du 4 octobre 2004 afin qu'elle intègre la prestation versée pour couvrir les frais du groupement d'entreprises (2,5 % du total des lots) et ceci pour un montant total de 473.472,93 €uros H.T., conformément à l'acte d'engagement.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.3 – Prestation assurée par un agent d'accompagnement du bus de la commune de Rancenay au bénéfice de la Commune au cours de l'année scolaire 2003/2004

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du R.P.I. et conformément à la convention signée avec la Commune de Rancenay portant sur la prestation assurée par l'accompagnatrice scolaire, employée et rémunérée par la Commune de Rancenay, la Commune d'Avanne-Aveney bénéficiaire de cette prestation doit reverser, au titre de sa participation aux frais, et après décompte une somme de 2.239,66 €uros.

II.4 – Mise à jour des tarifs de vente des services communaux : cantine, garderie, location du matériel, etc...

	NOUVEAUX TARIFS
Location salle polyvalente (1 journée + 1 soirée)	70 €uros
Location salle (1 journée)	40 €uros
Location de tables (par jour)	2 €uros
Location de bancs (par jour)	2 €uros
Location alambic	10 €uros
Vacation funérarium	15 €uros
Concession 15 ans pleine terre	65 €uros le m ²
Concession 30 ans pleine terre	95 €uros le m ²
Concession 50 ans constructible	125 €uros le m ²
Concession perpétuelle constructible	800 €uros le m ²
Superposition et descente au caveau	50 €uros
Concession 30 ans colombarium	534,00 €uros
Garderie du matin	1,20 €uros
Garderie du midi	1,20 €uros
Cantine + garderie du midi	5,00 €uros
Garderie du soir	1,20 €uros

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.5 – Encaissement d'un chèque suite à un sinistre (accident d'un camion en juin 2003)

Suite à l'accident d'un camion en juin 2003, la commune a du engager des frais pour dépolluer le site et reconstituer des plantations de végétaux destinées à consolider le talus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le montant de l'indemnité versée par l'assureur, à savoir une somme de 1.176,86 €uros.

II.6 – Demandes de subventions pour le chantier de la rue des Combots et l'Allée du Vallon auprès de l'Etat (D.G.E.)

La municipalité a décidé d'engager, au cours de l'année 2005, deux grands projets de voirie pour lesquels elle sollicite l'obtention de subventions auprès de l'Etat au titre de la DGE :

- Restructuration complète de la rue des Combots : élargissement de chaussée, reconstruction de la chaussée, mise en place d'avaloirs, de bordures de trottoir sur deux cotés, trottoirs revêtus en enrobé, éclairage public.

Le montant du projet (hors évacuation des eaux pluviales et hors éclairage public) est estimé à 68.268 € H.T.

- Création d'une nouvelle voie publique dans l'Allée du Vallon : ce projet concerne la réalisation d'une nouvelle voie de desserte des nouveaux quartiers du village ; elle intègre la création simultanée d'une chaussée en enrobé, de bordures de trottoir latérales, trottoirs revêtus en enrobé, d'une piste cyclable en site propre, d'éclairage public, d'avaloirs pour eaux pluviales et d'espaces publics végétalisés.

La demande de subvention ne concerne pas l'évacuation des eaux pluviales et l'éclairage public. Le montant du chantier, hors éclairage public et hors eaux pluviales est estimé à 90.000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter de l'Etat en vue de l'attribution de ces deux subventions.

II.7 – Contrats de tonte du stade pour 2005

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le contrat de tonte pour l'année 2005 avec la SARL DIDIER Patrick pour un montant de

Tontes avec finition au fil et évacuation des déchets

- Terrain : 84,16 €uros H.T. par passage
- Terrain annexe : 66,33 €uros H.T. par passage

Traitement des déchets suivant volume à traiter

- Terrain : 30,60 €uros par passage
- Terrain annexe : 20,40 €uros par passage

II.8 – Création d'un budget forêt pour 2005

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un budget annexe forêt à compter du 1^{er} janvier 2005, et charge le percepteur de passer les écritures correspondantes sur ce nouveau budget.

II.9 – Travaux complémentaires de maçonnerie pour le bâtiment de la Mairie

A l'occasion des travaux de gros œuvre maçonnerie qui font suite à la mise à nu des murs intérieurs du bâtiment, il est apparu que des travaux imprévus étaient nécessaires en raison de l'état de vétusté imprévisible de quelques éléments du bâtiment de Mairie. Ainsi, il a été nécessaire de décaper et de renforcer sur la face intérieure les allèges de fenêtres et de réaliser divers renforts de maçonnerie dans le bâtiment.

D'autre part, des travaux supplémentaires, non inscrits dans le marché permettront d'optimiser la rénovation du bâtiment : remplacement de cloisons pare-feu de type placoplâtre dans les locaux du sous-sol par des murs en aggloméré, réalisation d'un doublage en aggloméré en lieu et place du doublage placoplâtre sur les murs au contact d'un terrain naturel, afin de garantir la pérennité du bâtiment.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 11.413,11 €uros HT., le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cet avenant aux travaux réalisés par la Société Baronchelli, sachant que ces plus-values vont être compensées par des réductions de dépenses sur d'autres lots (tels que les cloisons).

II.10 – Boite postale 2005

Le Maire propose le renouvellement de l'abonnement 2005 pour la boîte postale au bureau de poste du village, pour un montant de 54,69 €uros TTC.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III. DIVERS

III.1 – Vente de terrains agricoles en copropriété communale et paroissiale

L'Association Diocésaine propriétaire indivise, chacune par moitié avec la Commune, de terrains sis sur les territoires de Franois et Villers-Buzon, a sollicité notre accord pour leur cession aux fermiers.

Les contacts engagés ont permis de trouver un écho favorable aux conditions financières suivantes, identiques à celles fixées par le Service des Domaines :

- Sur Franois : cession à M. et Mme VIEILLE Thierry de 2ha 20a 60ca de pré, au prix de 5.336 €uros.
- Sur Villers-Buzon : cession à M. et Mme BIZE Daniel de 54a 40ca de terre, au prix de 1.142,40 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession sachant que la Commune ne recevra dans les sommes sus-indiquées que la part qui lui revient, soit la moitié de celles-ci, et autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par acte notarié, à la charge de l'acheteur.

III.2 – Demande de financement d'un "projet théâtre" pour l'école primaire

Le Maire présente au Conseil une demande de subvention établie par la directrice de l'école concernant la réalisation d'un projet théâtre axé autour du conte, de la mise en scène, ..., en vue d'amener tous les élèves à participer et à communiquer entre-eux.

Le plan de financement de ce projet estimé à environ 4.670 €uros fait apparaître une demande de subvention d'environ 945 €uros.

Après analyse du projet, les élus donnent leur aval au versement d'une subvention de 945 €uros prélevée sur la dotation "classe découverte 2005" (sachant qu'une dépense d'environ 237 €uros a déjà été effectuée sur cette rubrique pour financer la dernière facture d'accès à la patinoire pour les enfants).

Le Conseil souhaite cependant rappeler combien les élus sont attachés à ce que les financements mis à la disposition de l'école, au titre de la classe découverte concernent des opérations qui placent les enfants dans une situation nouvelle, tant d'un point de vue de l'activité qui est la leur que du lieu où s'effectue cette activité. Ils expriment le souhait que dans le futur, les actions de classe découverte s'exécutent chaque fois que possible à l'extérieur des lieux scolaires et du village, et dans une activité qui n'est généralement pas vécue par les enfants dans le cadre scolaire et dans le cadre familial.

Ainsi, dans le futur, seuls les projets pédagogiques s'inscrivant dans cette thématique seront susceptibles d'être financés par les subventions de type "classe découverte".

III.3 – Travaux de sécurité : abattage – élagage d'arbres menaçant la sécurité sur une voie communale

Un bouquet d'arbres situé sous la ligne haute tension et en surplomb du chemin de Halage, à proximité de l'écluse, menace la sécurité des usagers.

Il est donc nécessaire d'engager un élagage et abattage de ces arbres. Trois sociétés ont été consultées :

- Pépinières Bourdon
- Pépinières Jouffroy
- Sté Bepoix Olivier

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux disante de 490 €uros H.T. établie par les pépinières Jouffroy.

Séance close à 21h25

AUBRY P.

BARGOT J.-M.

ESSERT S.

GAGNEPAIN C.

GROSPERRIN A.

HENRY P.

LACHAT J.

LAURENCOT R.N.

MARTIN R,

MEREDEZ J.

MOUTARLIER M.

ROY J.

SATORI M.A.

M. SARRAZIN P

TUPIN J.P.

TAILLARD J.-P.